



# Rapport

Evaluation des initiatives de la société civile en matière de droits économiques et sociaux



## EuroMed Droits

Bruxelles – Décembre 2016

Vestergade 16, 2ème étage  
DK-1456 Copenhagen K  
DANEMARK

80 Rue Palestine Lafayette  
2001 Tunis 6  
TUNISIE

Site internet : [www.euomedrights.org](http://www.euomedrights.org)

Rue de Londres 17  
1050 Bruxelles  
BELGIQUE

80 rue de Paris  
93100 Montreuil  
FRANCE

## Information bibliographique

### Titre :

Rapport : La promotion des droits économiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne.

Evaluation des initiatives de la société civile en matière de droits économiques et sociaux.

**Auteur principale :** Nejla Sammakia

**Révisé par :** Marc Schade-Poulsen, Marta Semplici, Tom Kenis

**Traduction Française :** Marie-Hélène Corréard

**Traduction arabe :** Adli Hawwari, Ghada Haidar, Mona Monzer

**Editeur :** EuroMed Droits

**Date de publication :** Janvier 2017

**Pages :** 31

**Version originale :** Anglais

**Mise en page :** Jean-Yves Leblon

### Termes de l'index :

Droits économiques et sociaux / Société civile / Accords de libre-échange / Politique européenne de voisinage / Entreprises multinationales / Institutions financières internationales

### Termes géographiques :

Union européenne / Pays du sud de la Méditerranée

EuroMed Droits tient à remercier la Fondation Ford pour le support financier apporté à la rédaction et à la publication du rapport.

Les principaux bailleurs d'EuroMed Droits : le Programme de Partenariat dano-arabe (DAPP), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), Open Society Foundations (OSF), Sigrid Rausing Trust, l'Eglise de Suède.



# Table des matières

<b>Liste des abréviations</b>	4	<b>Chapitre 2 : La société civile, les institutions financières internationales et les accords économiques européens</b>	20
<b>Introduction</b>	5	2.1 Les accords de libre-échange de l'Union européenne	20
<b>Méthodologie</b>	7	2.2 Les entreprises multinationales	21
<b>Chapitre 1 : Classification et activités</b>	8	2.3 La Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	21
1.1. Organisations de la société civile et actions locales	9	2.4 Les projets de la Banque mondiale	22
1.1.1. D'organisation de développement à organisation revendiquant les droits	9	<b>Chapitre 3 : Difficultés et besoins communs de la société civile dans les pays du sud de la Méditerranée</b>	23
1.1.2. Travail de réseautage avec les associations et les mouvements sociaux	9	3.1 Mesures politiques et sécuritaires	23
1.1.3. Travail de réseautage: les mécanismes des traités internationaux	11	3.2 Difficulté d'accès à l'information	24
1.1.4. Travail de réseautage thématique: questions environnementales	11	3.3 Défis techniques et besoins en matière de renforcement des capacités	25
1.1.5. Travail de réseautage thématique: transparence budgétaire, lutte anti-corruption, justice fiscale	12	<b>Conclusion</b>	26
1.1.6 Travail de réseautage thématique : droit du travail	13	<b>Références</b>	27
1.2. Activités au niveau régional	14		
1.2.1. Coalitions sur les questions migratoires	15		
1.2.2. Droits environnementaux	17		
1.3. Interactions internationales	17		

# Liste des abbréviations

<b>ADFM</b>	Association Démocratique des Femmes du Maroc	<b>EIPR</b>	Initiative égyptienne pour les droits de la personne (Egyptian Initiative for Personal Rights)
<b>AFTURD</b>	Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement	<b>EPU</b>	Examen périodique universel
<b>AITEC</b>	Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs	<b>FARD</b>	Femmes algériennes revendiquant leurs droits
<b>ALCI</b>	Alternatives Citoyennes	<b>FENASOL</b>	Fédération nationale des syndicats des ouvriers et employés
<b>ALECA</b>	Accord de libre-échange complet et approfondi	<b>FEMIP</b>	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership)
<b>AMDH</b>	Association marocaine des droits humains	<b>FMAS</b>	Forum des Alternatives Maroc
<b>ANMR</b>	Réseau arabe pour les droits des migrants (Arab Network for Migrant Rights)	<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>ANND</b>	Réseau des ONG arabes pour le développement (Arab NGO Network for Development)	<b>FTDES</b>	Forum tunisien des droits économiques et sociaux
<b>ARCI</b>	Association récréative culturelle italienne (Associazione Ricreativa e Culturale Italiana)	<b>GADEM</b>	Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants
<b>ATFD</b>	Association tunisienne des femmes démocrates	<b>HIC-MENA</b>	Coalition internationale pour l'habitat en Afrique du Nord et au Moyen Orient (Habitat International Coalition)
<b>ATMDAS</b>	Association troisième millénaire pour le développement de l'action associative au sud-est	<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales
<b>ATTAC</b>	Association pour la taxation des transactions et pour l'action citoyenne	<b>LADDH</b>	Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement	<b>LTDH</b>	Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>BIC-USA</b>	Bank Information Center	<b>OMDH</b>	Organisation marocaine des droits humains
<b>BLACD</b>	Better Life Association for Comprehensive Development	<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>CCFD</b>	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, CCFD-Terre Solidaire	<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>CGATA</b>	Confédération générale autonome des travailleurs algériens	<b>OTE</b>	Observatoire tunisien de l'économie
<b>CLTD</b>	Coordination pour les libertés et la transition démocratique	<b>PIDESC</b>	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
<b>CNDDC</b>	Comité national pour la défense des droits des chômeurs	<b>RAJ</b>	Rassemblement-Actions-Jeunesse
<b>CNLC</b>	Collectif national pour les libertés citoyennes	<b>SFI</b>	Société Financière Internationale
<b>CRTD.A</b>	Collectif pour la recherche et la formation sur le développement – Action	<b>SNAPAP</b>	Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique
<b>ECESR</b>	Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (Egyptian Center for Economic and Social Rights)	<b>TPO</b>	Territoires palestiniens occupés
		<b>UE</b>	Union européenne
		<b>UGTT</b>	Union générale tunisienne du travail
		<b>UTICA</b>	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

# Introduction

Les organisations des droits humains ont commencé à s'intéresser aux droits économiques et sociaux relativement récemment. Historiquement, dans le sud, les organisations des droits humains se sont créées autour de la lutte en faveur des droits civils et politiques plutôt que des droits économiques et sociaux ; les organisations de développement, elles, tant au nord qu'au sud, n'ont commencé que depuis peu de temps à intégrer la perspective des droits économiques et sociaux dans leur travail, comme le montre ce rapport. D'un autre côté, les syndicats et les associations des droits humains de la région ont suivi des voies institutionnelles distinctes pour des raisons politiques et historiques.

Bien que plusieurs initiatives de société civile et des études politiques, sociales et économiques soient apparues dans le contexte des relations économiques et sociales euro-méditerranéennes et de leur dynamique<sup>1</sup>, les liens de coopération et de solidarité entre les organisations de société civile d'Europe et celles du sud

et de l'est de la Méditerranée pourraient sans doute être consolidés. Initialement, le développement d'une 'société civile euro-méditerranéenne' aurait pu trouver un cadre géopolitique et gouvernemental dans le Partenariat euro-méditerranéen, qui comportait des initiatives spécifiques sur les échanges de la société civile au niveau régional. Toutefois avec le temps, le Processus de Barcelone puis plus tard l'Union pour la Méditerranée se sont considérablement affaiblis. Malgré le travail récent effectué par la Commission européenne pour établir « un dialogue structuré régional de la société civile »<sup>2</sup>, c'est essentiellement aux organisations de la société civile qu'il revient aujourd'hui de structurer ces relations régionales.

Les soulèvements du Printemps arabe ont déclenché différentes initiatives au niveau local dans les pays étudiés, qui se traduisent par des activités de lobbying comme par des actions de rue. Bien que la dynamique se soit quasiment arrêtée, en particulier en Égypte en raison de la répression exercée à l'encontre des militants de la société civile et de l'adoption de nouvelles lois répressives, une base a été établie permettant à des petits groupes de se développer et commencer à revendiquer les droits économiques et sociaux tels qu'ils sont inscrits dans les conventions internationales et la législation nationale.

Le présent rapport montre qu'il est encore possible d'élargir l'espace d'intervention et de renforcer la coopération et le travail de réseautage au niveau transrégional. Il présente l'ensemble des initiatives de réseautage stratégiques existantes sur les sujets qui intéressent la société civile des deux côtés de la Méditerranée en termes de droits économiques et sociaux, compte tenu du fait que les sociétés, tant en Europe que dans le Sud sont impactées dans une large mesure par les mêmes politiques néo-libérales et les mêmes mesures d'austérité.

En résumé, dans un premier temps, ce rapport examine les interactions entre les acteurs de la société civile au niveau national, régional et international ([chapitre 1](#)) ; ensuite il explore les initiatives existantes des groupes de la société civile ciblant

les institutions financières internationales (IFI), les entreprises multinationales et les accords de libre-échange ([chapitre 2](#)). Enfin, il décrit les obstacles et les défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile dans la région euro-méditerranéenne ([chapitre 3](#)).

Bien que les syndicats soient mentionnés, cette étude n'a pas pour objectif de couvrir leur travail dans la région. Cette décision a été prise en tenant compte de la nécessité de restreindre un champ de recherche déjà considérable. Nous nous sommes efforcés, dans une certaine mesure, d'évoquer les synergies potentielles et la coopération entre les organisations de la société civile et les syndicats autour des droits économiques et sociaux.

Le rapport ne mentionne pas les initiatives de la société civile qui s'intéressent à l'économie de pays en guerre, ou aux situations d'occupation comme celle des Territoires palestiniens occupés (TPO) et du Sahara occidental. Ce type d'initiatives est une bonne illustration des approches possibles pour faire progresser les entreprises privées et les relations économiques ou commerciales en direction du respect du droit international humanitaire, des résolutions de l'ONU et du règlement de l'UE ou d'un pays membre à titre individuel. Toutefois, traiter ces questions amènerait à augmenter le périmètre de la recherche au point de surcharger ce rapport. Nous avons donc choisi, au contraire, de nous concentrer sur les pays où le niveau d'activité de la société civile dans le domaine des droits économiques et sociaux est apparu relativement récemment ou bien reste limité et requiert de ce fait qu'on lui prête attention.

Enfin, et pour la même raison que précédemment, le rapport ne répertorie pas les fondations privées et politiques qui travaillent sur les droits économiques et sociaux dans la région.

# Méthodologie

Ce rapport passe en revue les initiatives et les différents types d'organisations de la société civile de la région euro-méditerranéenne qui travaillent à la défense des droits économiques et sociaux selon une approche fondée sur les droits humains, dérivée du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)<sup>3</sup>. Les droits économiques et sociaux abordés dans ce rapport sont avant tout le droit à un travail décent, le droit de former des syndicats et de s'y affilier ainsi que le droit à un niveau de vie convenable, y compris l'accès au logement, la santé, l'éducation, l'emploi et à l'eau potable, et à un environnement sain.

Les pays du sud de la Méditerranée (PSM) étudiés dans le présent rapport sont : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et le Liban<sup>4</sup>. Au sein de l'Union européenne, nous nous sommes intéressés essentiellement aux pays où ont été identifiées les initiatives de la société civile les plus significatives en ce qui concerne les relations entre l'UE et les PSM en termes de droits économiques et sociaux.

La méthodologie utilisée se fonde sur un travail de recherche et sur une série d'entretiens semi-structurés, menée entre juillet 2015 et juillet 2016, à partir d'un échantillon d'une soixantaine d'associations, de réseaux, de donateurs partenaires, de syndicats et de groupes de réflexion, qui ont accepté de participer à cette étude. La sélection des organisations de la société civile s'est faite à partir d'un noyau central d'organisations reconnues, auquel s'ajoutent des groupes émergents recommandés par ces dernières, en fonction de la pertinence et de l'impact de leurs activités sur les droits économiques et sociaux, notamment la façon dont ces droits sont affectés par les accords commerciaux et économiques au niveau international ou européen. C'est pourquoi cette étude porte sur des actions civiques émergentes ou sur des organisations locales, en plus des organisations de la société civile bien établies de plus grande envergure. En résultat, elle offre une cartographie non exhaustive des initiatives de la société civile en 2016, dans la région euro-méditerranéenne. Euromed Droits pourrait remettre à jour régulièrement cette cartographie en incluant d'autres initiatives au fur et à mesure qu'elles gagneront en importance, et s'il sera jugé opportun.

Les flux migratoires jouent un rôle capital dans les économies du sud comme du nord de la Méditerranée. Le sujet a ici toute son importance, dans la mesure où le phénomène est étroitement lié aux activités des organisations de la société civile portant sur les droits économiques et sociaux. Le rapport dans son ensemble s'est également efforcé de respecter la dimension de genre, en tenant compte de sa pertinence en matière d'activités relatives aux droits économiques et sociaux.

# Chapitre 1 : Classification et activités

Les organisations de la société civile qui travaillent sur les droits économiques et sociaux peuvent être réparties en plusieurs groupes ; ils ont chacun des intersections en ce qui concerne leur action au niveau local ou international, leur travail de réseautage ou leurs interactions avec les organisations régionales ou européennes ou encore leur intérêt pour la politique gouvernementale, les relations extérieures financières ou commerciales.

Dans un souci de clarté, les organisations de la société civile de cet échantillon sont réparties en deux grandes catégories - la première regroupant celles qui ont des activités au niveau local, et la deuxième, celles qui entretiennent des liens avec la région du nord de la Méditerranée.

Dans les deux catégories, le travail de recherche porte sur la façon dont les politiques gouvernementales affectent les droits économiques et sociaux et certains groupes étudient plus spécialement l'impact de la politique de l'UE et de ses accords d'association, ainsi que celui des relations commerciales avec les banques européennes ou la Banque mondiale. De plus, certaines organisations des droits de l'Homme qui se concentrent essentiellement sur les droits politiques et civils abordent maintenant certains droits économiques et sociaux, notamment le droit à l'eau potable, à un travail décent et un logement convenable ainsi qu'à un environnement propre.

Parmi les questions les plus importantes dans les pays faisant l'objet de l'étude figurent : les droits du travail et l'accès à l'emploi notamment pour les jeunes; le droit à un logement et un environnement convenables; la pauvreté et les immenses disparités de niveau de vie entre les régions; l'impact environnemental de l'extraction et des prospections pétrolières et gazières ; le niveau de corruption ; la question des migrants et des travailleurs migrants en particulier.

La plupart des organisations de la société civile interrogées ont précisé qu'elles accordaient la même importance aux femmes et aux hommes en ce qui concerne le travail des migrants, les travailleurs industriels, les travailleurs agricoles, les communautés de pêcheurs et les droits des travailleurs domestiques. Plusieurs de ces organisations avaient instauré la parité dans leurs conseils d'administration ou bien l'avaient placée parmi leurs objectifs.

Les organisations féministes ont travaillé sur la réforme législative et abordé les normes culturelles dont certaines reposent sur le droit coranique, généralement considéré comme immuable, tels les droits de succession. Des groupes féministes font la promotion des initiatives visant à faire avancer une réforme sur ce sujet au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Selon la charia, une femme perçoit la moitié de ce que reçoivent en héritage leurs homologues masculins et des membres du Collectif Maghreb Égalité entre autres, ont lancé un débat dans les médias et parmi les universitaires et les dignitaires religieux, brisant ainsi un tabou.<sup>5</sup>

Les outils dont dispose la société civile vont de l'élaboration d'études et enquêtes, à la sensibilisation et la diffusion d'informations, en passant par des ateliers de formation et l'organisation de campagnes : actions de lobbying auprès des parties



prenantes, procès stratégiques et dans certains pays, pression de la rue, généralement en dernier ressort.

Les associations locales nouvellement créées, les nouveaux syndicats et les coalitions formées autour d'un problème spécifique ont de plus en plus souvent recours aux réseaux sociaux pour toucher un public toujours plus vaste.

## 1.1. Organisations de la société civile et actions locales

---

### 1.1.1. D'organisation de développement à organisation revendiquant les droits

Dans la première catégorie d'organisations de la société civile, quelques-unes ont d'abord été des organisations de développement ou de bienfaisance, qui se sont transformées en groupes de défense des droits après le Printemps arabe. Plusieurs d'entre elles se sont associées avec des groupements déjà établis pour promouvoir une série de droits économiques.

Ce phénomène est particulièrement clair en Égypte, dans la province méridionale de Minya, où BLACD (Better Life Association for Comprehensive Development), une ONG créée en 1995 pour travailler sur le développement local, soutient la formation de syndicats et d'associations indépendantes de travailleurs et travailleuses agricoles, pêcheurs/pêchuses et ouvriers carriers.<sup>6</sup> De la même façon, une autre organisation basée à Assouan, la South Foundation for Economic, Social Studies s'intéresse aux droits économiques et sociaux, à l'analyse de budgets et à la participation à la vie politique tout en continuant à proposer des services de santé et d'éducation.<sup>7</sup>

En Tunisie, l'Association Amal pour l'Environnement, une ONG basée dans la région de Gafsa<sup>8</sup>, qui organise des ateliers d'éducation, a rejoint une campagne organisée avec d'autres organisations de la société civile contre le rejet de déchets industriels et médicaux à proximité de zones résidentielles, en particulier par la société locale qui exploite les phosphates.

L'Association Chams, une organisation environnementale et de développement en Algérie a été en première ligne d'importantes manifestations publiques dans la ville méridionale d'Ain Salah contre la fracturation hydraulique pour l'extraction du gaz de schiste par la société pétrolière Halliburton. L'action a gagné le soutien d'organisations des droits de l'Homme établies telles que la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), le Rassemblement-Actions-Jeunesse (RAJ), le Collectif national pour les libertés citoyennes (CNLC), le Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD). Chams prévoit de renforcer sa coopération avec d'autres mouvements locaux à Oran et Tizi Ouzou et partage régulièrement des informations venant du terrain avec eux.<sup>9</sup>

### 1.1.2. Travail de réseautage avec les associations et les mouvements sociaux

Plusieurs mouvements de locataires et de voisinage sont apparus en Afrique du Nord et au Moyen Orient pour faire campagne contre les menaces d'expulsion ou les augmentations de loyer qui accompagnent les plans de réaménagement urbain et agricole.

Les questions concernant des logements convenables et le régime foncier sont les mêmes dans les six pays faisant l'objet de cette étude, souvent en raison d'un déficit de logements abordables, de la complexité des lois régissant la propriété terrienne, de l'application frileuse des lois et de la corruption.<sup>10</sup>

En Algérie, une affaire de 2015 portant sur les résidents d'un immeuble situé à Oran qui luttent contre leur éviction a trouvé le soutien de la LADDH.<sup>11</sup> L'affaire était toujours entre les mains de la justice au moment de la rédaction de ce rapport.

Au Maroc, il faut signaler une initiative innovatrice initiée en 2007 par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) sur la question des terres collectives – l'un des régimes fonciers les plus anciens au Maroc s'appliquant à près de 15 millions d'hectares. Ce statut juridique particulier, mêlant coutumes tribales, loi islamique et droit positif moderne, s'est consolidé au détriment des femmes qui vivent sur ces terres, appelées les soulaliyates. Ces dernières ont toujours été exclues de la pleine jouissance et de l'usufruit de leurs terres ainsi que, plus récemment, des indemnisations en cas de cessions pour utilité publique ou privée. Cette exclusion, qui est actée dans une loi de 1919, prévoit que seuls les représentants hommes des tribus (nouabs) disposent des droits sur les terres collectives sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Dans le but de faire avancer la cause des soulaliyates, l'ADFM a dû changer son approche habituelle aux campagnes de plaidoyer en l'adaptant à des femmes vivant en milieu rural et majoritairement analphabètes. Leur stratégie a été de former ces femmes pour qu'elles puissent défendre d'elles-mêmes leur cause. Les femmes concernées ont donc suivi des ateliers destinés à renforcer leurs capacités en termes de leadership et de communication afin de formuler clairement et solidairement leurs demandes. En parallèle, l'ADFM a mené un travail de mobilisation de la société civile, de l'opinion publique et d'interpellation des décideurs. Ces efforts combinés sur le long-terme ont amené le ministère de l'Intérieur à diffuser trois circulaires entre 2009 et 2012 reconnaissant les femmes en tant qu'ayant droit et incitant les autorités locales à veiller à ce que les femmes soient sur les listes des bénéficiaires de l'usufruit et de toute autre indemnité. Les soulaliyates continuent à militer pour l'adoption d'une loi garantissant et protégeant leurs droits dans les terres collectives. Si le chemin de l'égalité pleine et effective est encore long, ces premières victoires laissent penser que ce type d'initiative pourrait gagner à être élargie à d'autres pays de la région : en Tunisie, Algérie ou Palestine, par exemple, où les femmes en milieu rural peuvent subir le même genre de discriminations.<sup>12</sup>

Dans toute la région, en particulier en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie, la restructuration urbaine a engendré des menaces sur les droits au logement : ici des

résidents non officiels ont été expulsés, là des petits commerçants et même des marchés entiers ont été chassés pour faire de la place aux promoteurs immobiliers.<sup>13</sup>

Récemment, des organisations égyptiennes, dont 10 Tooba, le Centre égyptien pour la réforme juridique et civile et d'autres, se sont rassemblées pour soutenir les associations locales en leur fournissant une aide juridique et en proposant des méthodes novatrices pour mettre fin aux expulsions forcées pratiquées par les promoteurs dans des régions peuplées de façon non officielle.<sup>14</sup>

Un exemple de réussite a été observé en 2015, suite au travail de la société civile : un accord initial a été conclu entre les promoteurs immobiliers, environ 5000 familles de locataires et les autorités du quartier Maspero du Caire qui devait permettre à toutes les parties de partager la terre.<sup>15</sup> Toutefois, le résultat final de l'accord n'est pas clair car des travaux de démolition de maisons ont commencé début 2016.<sup>16</sup>

Au Liban, un groupe nommé « Mouvement des locataires » fait campagne contre les augmentations de loyer dans les vieux bâtiments, en particulier dans les quartiers de Beyrouth destinés à la rénovation et la conversion en centres commerciaux et de loisirs. Le mouvement s'est associé aux comités communaux dans différentes régions du pays pour demander des réformes législatives visant à protéger les espaces publics et les plages.<sup>17</sup> Par ailleurs, une loi adoptée en 2014 autorisant la libéralisation progressive des loyers est de nouveau en discussion au parlement suite à des plaintes déposées par des locataires.<sup>18</sup>

Ces questions ont pris une importance politique au Liban et elles figuraient au programme lors des récentes élections locales lorsqu'un groupe de militants a fait campagne avec le slogan « Beyrouth ma ville » (Beirut madinati).<sup>19</sup> Leur programme demandait des logements à des prix abordables, de meilleurs transports en commun, davantage d'espaces verts et une solution au problème des déchets solides. Ce groupe n'a pas réussi à obtenir un seul siège au conseil municipal.<sup>20</sup>

### 1.1.3. Travail de réseautage: les mécanismes des traités internationaux

Le travail de réseautage officiel sur des questions d'importance nationale est souvent effectué de manière ponctuelle, comme cela a été le cas pour la préparation du rapport de la société civile pour l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies ou pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ou encore d'autres mécanismes d'organes de traités de l'ONU.

En Égypte, une coalition de 19 organisations des droits de l'Homme, le Forum des organisations indépendantes des droits de l'Homme, a remis un rapport commun à l'occasion du l'EPU des Nations Unies sur l'Égypte en 2014.<sup>21</sup> Ces organisations continuent de surveiller la mise en œuvre des recommandations par les autorités ; parmi elles se trouvent des organisations qui travaillent spécifiquement sur les droits économiques et sociaux comme l'Initiative égyptienne pour les droits personnels, le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux ainsi que des organisations féministes comme la New Woman Foundation et Nazra for Feminist Studies.<sup>22</sup>

De la même façon, des coalitions de la société civile en Jordanie, comprenant des organisations travaillant sur les droits économiques et sociaux, d'autres sur les droits des femmes, les droits des migrants, ainsi qu'un think-tank et des syndicats, ont présenté un rapport commun pour l'EPU 2013.<sup>23</sup> Quelques organisations se sont regroupées pour former une coalition informelle, notamment le Phenix Center for Economic Studies, Tamkeen for Human Rights and Legal Aid, Jordanian Women's Union, l'Union des femmes de Jordanie et la Fédération jordanienne des syndicats indépendants, afin de veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le gouvernement. Le Réseau des ONG arabes pour le développement (Arab NGO Network for Development, ANND) a participé à ces initiatives conjointes et a soutenu nombreuses de ces organisations en Jordanie comme au Liban.

Des ONG algériennes, parmi lesquelles la LADDH, ont soumis un rapport commun au Comité des droits économiques et sociaux des Nations Unies en 2010<sup>24</sup> ; de même a fait une alliance d'organisations marocaines des droits des femmes. Une coalition sur la réforme de l'éducation, coordonnée par l'Association démocratique

des femmes du Maroc (ADFM) avec la participation de 32 organisations nationales et locales, a remis un rapport au Comité soulignant la détérioration de la situation au Maroc en 2015.<sup>25</sup>

En Tunisie, plus de 15 organisations, parmi lesquelles le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD), la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH), l'Observatoire tunisien de l'économie (OTE), ont rédigé, en coordination avec EuroMed Droits, un rapport alternatif au Comité des droits économiques, sociaux et culturels; le dernier rapport du gouvernement datait de 1999. Afin de faciliter le processus de rédaction, quatre sous-groupes thématiques ont été créés pour surveiller chaque catégorie du Pacte : questions économiques générales, droit du travail, droits des femmes et éducation. Après la publication du rapport, un groupe d'organisations de la société civile a envoyé une série de questions au Comité. Après examen du rapport gouvernemental et des questions posées par la société civile, le Comité a publié une liste de questions adressées au gouvernement afin d'élucider certaines réclamations. Le gouvernement a répondu officiellement en juillet 2016.

### 1.1.4. Travail de réseautage thématique: questions environnementales

Le changement environnemental et climatique figurait parmi les grandes questions sur lesquelles les organisations de la société civile ont travaillé ; la plupart étaient liées à l'impact des projets des entreprises multinationales dont certaines sont financées par la Banque mondiale ou les institutions financières de l'UE ([voir aussi le chapitre 2](#)).

En Égypte, les organisations de la société civile ont fait une campagne contre l'utilisation du charbon en particulier. Neuf organisations ont porté plainte auprès de l'Agence égyptienne des Affaires environnementales contre l'utilisation du charbon par la société Lafarge et Suez pour la fabrication de ciment<sup>26</sup>. La société a répon-

du en justifiant sa position, reconnaissant ainsi l'importance du mouvement de société civile.

Une nouvelle coalition d'experts, 'Égyptiens contre le charbon', et une quinzaine de militants ont exercé des pressions pour mettre fin à l'utilisation du charbon comme source d'énergie. Ils sont passés par les réseaux sociaux et les groupes locaux pour sensibiliser le public aux dangers du charbon et ont proposé d'autres solutions.<sup>27</sup>

Plusieurs organisations de Tunisie, dont le FTDES, l'OTE<sup>28</sup>, ainsi que des associations locales de protection de l'environnement de la région de Tataouine, Faouar et Dhehiba entre autres, ont organisé la première réunion du Forum méditerranéen contre la fracturation et le gaz de schiste, qui s'est tenue à Bizerte (Tunisie) en mai 2015.<sup>29</sup>

Au Liban, un nombre considérable de mouvements spontanés s'est développé autour de l'inaction du gouvernement qui affecte la santé publique et l'environnement, en particulier les problèmes qui entourent la collecte et l'élimination des déchets solides.<sup>30</sup> De grandes manifestations sur l'échec des services de collecte des déchets ont été organisées en 2015 par un groupe surnommé 'You Stink Movement' (le mouvement 'ça pue')<sup>31</sup> comportant des militants de la société civile et d'autres initiatives comme 'We Want Accountability' (Nous demandons la redevabilité) (Badna n'haseb).<sup>32</sup> Cette dernière a fait campagne plus largement contre la corruption politique et les services publics défaillants en utilisant les réseaux sociaux et les manifestations de rues, et plus récemment en protestant contre le détournement de fonds public par le gouvernement<sup>33</sup> et la privatisation en cours des plages publiques.<sup>34</sup> Ces questions ont également été reprises par le mouvement politique Beirut Madinati (voir plus haut).

### 1.1.5. Travail de réseautage thématique: transparence budgétaire, lutte anti-corruption, justice fiscale

L'organisation International Budget Partnership, qui effectue un classement annuel, a placé la Jordanie, le Maroc et la Tunisie parmi les pays ayant une transparence et une participation publique limitées et faibles tandis que l'Égypte, l'Algérie et le

Liban sont encore moins bien notés.<sup>35</sup> Les organisations de la société civile de la région ont exercé des pressions pour obtenir plus de transparence et une meilleure interaction avec la société civile dans la préparation de budgets et elles ont produit des analyses de budgets. Certaines ont participé à des consultations avec le gouvernement et effectué des actions de lobbying au parlement.

Plusieurs organisations tunisiennes, qui se sont développées après le Printemps arabe, ont créé des coalitions à court terme afin de surveiller l'action des autorités et d'exercer des pressions sur le gouvernement ou le parlement pour obtenir plus de transparence et des consultations avec la société civile dans le cadre d'un dialogue inclusif et institutionnalisé. Elles comprennent l'OTE, qui s'efforce de rendre accessibles et lisibles pour le grand public des informations techniques et financières complexes; Touensa, qui travaille sur l'accès à l'information et la transparence, avec l'accent sur la citoyenneté<sup>36</sup> et La Boussole (Al-Bawsala) qui surveille le parlement ainsi que les municipalités (projet marsad baladiya)<sup>37</sup>. Une autre organisation, Doustourna, surveille la redevabilité des députés par rapport aux promesses de campagne concernant les droits économiques et sociaux et propose des programmes sur ce sujet.

En Égypte, le dialogue du gouvernement avec les organisations de la société civile dans le cadre des préparatifs du budget a été faible mais un plus grand nombre de données a été fourni, avec le blog du ministère des Finances qui publie des informations sur le 'budget du citoyen' et la tendance économique et financière mensuelle.<sup>38</sup>

Des organisations, comme le Centre Égyptien pour les droits économiques et sociaux (Egyptian Center for Economic and Social Rights, ECESR) et l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne (Egyptian Initiative for Personal Rights, EIPR), ont pris part à des consultations avec le ministère des Finances pendant plus d'un an et elles ont effectué des campagnes de sensibilisation à la participation au budget. L'EIPR a publié une série d'analyses budgétaires à l'occasion d'une campagne sur les réseaux sociaux intitulée 'Où va notre argent?', à partir de données fournies par le gouvernement.

Des organisations de la société civile émergentes ont travaillé à l'analyse du budget au niveau municipal local, comme la South Foundation for Economic and Social Studies, qui a des bureaux à Sohag et Assouan, dans le sud de l'Égypte.

En outre, la New Woman Foundation a travaillé sur la budgétisation sensible au genre, publié un certain nombre de documents, organisé des réunions avec des organismes gouvernementaux et organisations de la société civile et intégré cette question dans les discussions et activités organisées avec différents groupes au niveau local.

L'ANND a publié une série d'études sur les politiques fiscales et leur impact sur l'environnement socio-économique dans les pays arabes. Tout le travail d'analyse et de suivi de budget a été en majorité effectué par les branches nationales de Transparency International, comme cela a été le cas au Liban et au Maroc, ou par des organisations plus spécialisées (I Watch en Tunisie, le Phenix Center en Jordanie), qui effectuent une analyse du budget et produisent un rapport sur les dépenses du gouvernement. L'Instance de protection des biens publics au Maroc a surveillé l'emploi des fonds publics au niveau local et dans les services publics, en utilisant les réseaux sociaux pour toucher un plus grand nombre de personnes.

### 1.1.6 Travail de réseautage thématique : droit du travail

Récemment, des efforts ont été faits par les organisations de la société civile pour développer des liens avec les syndicats indépendants dont la plupart ont été formés au cours des années précédant le Printemps arabe ou peu de temps après. Plusieurs de ces syndicats ne sont toujours pas reconnus et bénéficient du soutien des associations et vice versa pour exiger leurs droits et dénoncer les abus. D'autres organisations plus ou moins officielles se sont constituées au cours des dernières années, en particulier celles qui œuvrent en faveur des droits des migrants et celles qui luttent pour le droit au travail des personnes sans emploi. D'après le Rapport sur les Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 publié par l'OIT « la région du Moyen-Orient et celle d'Afrique du Nord ont toujours le taux de chômage de

la jeunesse le plus élevé – 28,2 et 30,5% respectivement en 2014 et les taux ont continué d'empirer depuis 2012, en particulier chez les jeunes femmes ».<sup>39</sup>

Toutes les organisations consultées mentionnent le fait qu'elles ont adopté une perspective prenant en compte la dimension de genre dans leur travail syndical, particulièrement parce que les femmes constituent une partie importante de la force de travail dans l'économie informelle et qu'elles sont souvent victimes de discrimination sexiste. La discrimination envers les ouvrières agricoles a été abordée dans des rapports produits par plusieurs organisations et par le biais de formations - comme la New Woman Foundation en Égypte, l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), le Phenix Center en Jordanie et la Better Life Foundation en Égypte.

Au Maroc, l'organisation Jonction a été créée par l'Association marocaine des droits humains en 2013 pour soutenir le droit à un travail décent par des actions de lobbying auprès du gouvernement, d'entreprises privées et de la justice. Elle a pour but de combler la fracture entre les syndicats, les organisations des droits de l'homme et les associations de personnes sans emploi et de travailleurs, en particulier du monde agricole et des industries textiles, qui comptent un grand nombre d'ouvrières dans l'informel.<sup>40</sup>

Le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) défend les droits des travailleurs, en particulier des personnes qui ne sont pas encore syndiquées, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il s'est penché sur les problèmes de ces travailleurs et a soutenu les demandes de jeunes chômeurs dans le sud, région riche en pétrole mais dont la richesse ne bénéficie pas suffisamment à la population locale. Le SNAPAP coopère avec plusieurs organisations des droits de l'Homme en Algérie et dans la région ; il est devenu membre d'EuroMed Droits en 2015. En 2013, le SNAPAP a créé une confédération qui comprend des syndicats autonomes du secteur privé ; la Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA). La CGATA documente les affaires de harcèlement de syndicalistes autonomes en Algérie et soumet régulièrement ces cas à l'OIT. La Confédération avec d'autres organisations algériennes participe au Forum Social Maghrébin.

En Tunisie, l'UGTT a entretenu des relations de partenariat et de plaidoyer avec les organisations des droits de l'Homme déjà avant la révolution. Après la révolution et le début de la transition démocratique, elle a continué à travailler avec plusieurs organisations des droits de l'Homme dans le cadre d'un dialogue national sur les politiques publiques et le renforcement du processus démocratique. Contrairement à la plupart des syndicats de la région et grâce au contexte spécifique de transition politique que connaît la Tunisie depuis 2011, l'UGTT a pu jouer un rôle considérable en tant qu'acteur de dialogue national. En 2013, l'organisation s'est lancée dans l'organisation d'un dialogue national regroupant l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), la LTDH et l'Ordre national des avocats et les autres principaux acteurs de la société civile tunisienne avec pour objectif de lever les blocages politiques qui menaçaient la transition démocratique. Le succès de ce dialogue, qui a abouti à l'adoption de la constitution en 2014 et l'organisation des élections législatives, a été couronné par l'octroi du Prix Nobel de la paix le 9 octobre 2015.<sup>41</sup>

Dans d'autres pays comme l'Égypte et la Jordanie, les agriculteurs, les pêcheurs et les ouvriers carriers non syndiqués, hommes comme femmes, ont créé des associations similaires à des syndicats et font campagne pour des droits en s'appuyant sur les normes internationales. Elles sont soutenues par des organisations de la société civile, notamment la New Woman Foundation qui a travaillé à la promotion d'une politique garantissant la parité dans les politiques et le droit du travail, visant en particulier la discrimination des travailleuses informelles dans l'industrie manufacturière, l'agriculture, le travail domestique ou la vente dans la rue ainsi que le renforcement des capacités des syndicalistes afin d'adopter et d'intégrer des programmes d'égalité entre les sexes sur le lieu de travail et dans les plans d'action des syndicats. La New Woman Foundation vise en particulier le renforcement des capacités de leadership des travailleuses formelles et informelles pour s'organiser collectivement dans divers domaines tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière ou le travail domestique.<sup>42</sup> De son côté, l'ATFD a fait campagne pour que la perspective de genre soit intégrée dans la nouvelle législation tunisienne et travaille avec les syndicats pour la promotion de la parité dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, notamment de l'industrie textile qui se repose beaucoup sur des ouvrières de l'économie informelle.

En Jordanie, Tamkeen Field for Aid a documenté des cas et fourni soutien et aide juridique aux travailleurs et travailleuses migrants, y compris le personnel domestique, en particulier les travailleurs domestiques venus d'Asie et les ouvriers agricoles égyptiens. Le groupe de réflexion, le Phenix Center for Economic and Informatic Studies, se concentre sur les droits du travail et le droit à un travail décent, y compris pour les ouvriers et ouvrières agricoles. Il surveille la mise en œuvre des normes de l'OIT par la Jordanie et fournit un soutien technique aux nouveaux syndicats indépendants. En partie grâce à la mobilisation de la société civile, une nouvelle loi relative à la traite des personnes est entrée en vigueur en 2009 bien que son application reste faible, selon les ONG.<sup>43</sup> Récemment, les travailleurs migrants ont créé leur propre association et ont bénéficié d'une assistance juridique mise en place par le Centre Adalah pour les Etudes des droits de l'Homme et l'organisation américaine Solidarity Center.

La Fédération nationale des syndicats des ouvriers et employés au Liban (FENASOL) a créé un syndicat pour le personnel domestique et les travailleurs migrants qui sont toujours exclus du code du travail du Liban.<sup>44</sup> FENASOL, un organe reconnu et distinct de la Confédération générale des travailleurs libanais travaille à faire connaître les normes de l'OIT concernant le personnel domestique et les travailleurs migrants qui font l'objet de discriminations et de traite.

## 1.2. Activités au niveau régional

Certains des enjeux sont communes à toute la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient en matière de droits économiques et sociaux, notamment l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, le chômage, les droits à la terre, l'accès à un air propre, les inégalités et disparités régionales, la transparence des budgets et les droits des migrants et des demandeurs d'asile. Des coalitions et partenariats semblent se former entre organisations de la société civile qui travaillent sur ces questions de façon sporadique, au Maghreb comme au Mashreq, et parfois les deux sous-régions sont liées.

Dans toute la région, l'UGTT, l'OTE et le FTDES en Tunisie et l'ECESR en Égypte se sont concentrés sur la justice fiscale, pour faire percevoir son importance et coordonner leurs campagnes de façon générale. Les deux dernières organisations ont publié une étude comparative des systèmes d'imposition en Égypte et en Tunisie, coordonnée par l'ANND.<sup>45</sup>

Les activités ont consisté essentiellement en conférences, actions de plaidoyer en commun, ateliers de formation, certaines organisations étant plus actives que d'autres. Les interactions régionales peuvent être limitées en raison de financements insuffisants ou de la situation politique dans les pays comme l'Égypte qui a pour conséquence des difficultés de déplacement pour certains militants.<sup>46</sup> Les voyages dépendent aussi des fonds disponibles et des restrictions concernant les visas dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient qui exigent de longues procédures (voir chapitre 3).

Le seul réseau ayant une existence formelle et qui traite des droits économiques et sociaux est l'ANND qui couvre un grand nombre d'ONG dans 12 pays arabes. Il travaille sur les politiques commerciales et d'investissement, les partenariats public-privé et sur l'analyse de leur impact sur la société, en ce qui concerne les droits économiques et sociaux.<sup>47</sup> L'ANND organise régulièrement des conférences et des formations pour renforcer les capacités des associations de la région à analyser l'impact des politiques publiques sur les droits économiques et sociaux et des droits de l'Homme. Il a publié des analyses à propos de la révision de la politique européenne de voisinage dans les pays arabes, centrée sur le développement des accords existants de libre-échange et garantissant la mobilité, et il a participé à des missions de plaidoyer conjointes auprès des institutions de l'UE. Depuis sa création, l'ANND s'est efforcé, en collaboration avec d'autres réseaux régionaux et internationaux de droits humains, et à travers l'aide de ses membres et experts, à réfléchir et imaginer un nouveau modèle de développement.

En outre, un certain nombre d'organisations féministes et de développement, dont le travail se fonde sur une perspective de genre, cherchent à atteindre un certain niveau de coordination et d'action commune sur le plan de l'autonomisation économique des femmes. Parmi ces initiatives, on cite le projet de la «promotion des perspectives économiques viables pour les femmes», mis en œuvre dans sept

pays arabes et dont la coordination est assurée par le Collectif pour la recherche et la formation sur le développement – Action (CRTDA) au Liban. En Égypte, la New Woman Foundation en fait partie par le biais de son programme «femmes et travail».

### 1.2.1. Coalitions sur les questions migratoires

Les six pays étudiés sont tous confrontés au défi des migrations, y compris au transit de populations venues d'Afrique sub-saharienne (et qui se rendent en Égypte, en Tunisie, en Algérie et au Maroc), ou bien aux migrations finalisées à la recherche de travail comme c'est le cas au Maroc, au Liban, en Algérie et en Jordanie, ainsi que le migrants qui travaillent en Europe, particulièrement en France, en Italie, en Belgique et en Espagne.<sup>48</sup>

Les droits des migrants font partie des questions prioritaires qui intéressent les organisations centrées sur les droits économiques et sociaux dans le Mashreq et, plus récemment, au Maghreb. Un premier observatoire régional a été créé pendant le Forum social mondial qui s'est tenu en Tunisie en 2014. Au moment de la rédaction de ce rapport, le secrétariat de l'Observatoire maghrébin des migrations est dirigé par le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et le FTDES et il est composé d'associations et de syndicats d'Afrique du Nord et d'Europe. Il s'efforce de surveiller les violences commises par les forces de sécurité et les autorités administratives et les incidents relevant du racisme contre les migrants au Maroc, en Mauritanie, en Algérie et en Tunisie.<sup>49</sup>

Une organisation antiraciste et qui défend les droits des migrants, basée au Maroc, le groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM), travaille en partenariat avec des ONG du Mali, du Nigéria, du Sénégal ainsi qu'avec La Cimade, basée en France, et le réseau euro-africain, Migreurop.<sup>50</sup> Elle fournit une aide juridique aux travailleurs migrants et aux migrants sans papiers et procède à des actions de sensibilisation en conjonction avec les organisations des droits de l'Homme.

La campagne de régularisation lancée par le Maroc et mise en œuvre en 2014 a permis à certaines associations créées par des migrants de s'enregistrer<sup>51</sup>. Aujourd'hui une plateforme marocaine pour les associations de migrants regroupe dix-sept organisations constituées de ressortissants non marocains qui vivent au Maroc et participent à la défense des droits des migrants. La plateforme a été créée après l'annonce d'une nouvelle politique migratoire au Maroc, en septembre 2013, et des opérations de lobbying menées par des acteurs de la société civile et le Conseil national des droits humains, ce qui a permis d'obtenir la reconnaissance légale de 25 associations, mais aussi de pousser l'Etat à prendre des mesures en vue de la ratification des Conventions n° 143, 189 et 97 de l'Organisation Internationale du Travail.

L'externalisation des frontières entre l'Espagne et le Maroc qui visait à limiter les migrations illégales a eu pour conséquence des violations massives des droits de l'Homme contre les migrants et les réfugiés, en particulier par les garde-frontières et la police, sans compter le racisme rampant à l'encontre des communautés de migrants sub-sahariens au cours des dix dernières années. GADEM, les associations de migrants et plusieurs organisations marocaines et tunisiennes des droits de l'Homme, notamment l'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), l'ATFD et des organisations internationales ont publié une déclaration commune critiquant la politique migratoire européenne qui exige du Maroc qu'elle défende fermement ses frontières avec les enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila, ce qui a eu pour résultat de violents incidents.<sup>52</sup>

En décembre 2015, une Plateforme Migration Algérie a été créée. Elle est constituée d'une dizaine d'associations membres qui travaillent au niveau local, national et international sur les questions de la migration en Algérie. La Plateforme souhaite servir de forum pour des discussions, réflexions et actions autour de ce thème. Elle inclut des organisations algériennes, comme RAJ, la LADDH, FARD (Femmes algériennes revendiquant leurs droits) ainsi que des acteurs internationaux présents en Algérie, comme Médecins du Monde ou Caritas.

À plus grande échelle, des organisations syndicales indépendantes du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Mauritanie, du Mali, du Niger, du Sénégal, de Côte d'Ivoire,

d'Égypte, d'Italie, d'Espagne, de Portugal et de France ont mis en place un Réseau syndical migrations méditerranéennes et sub-sahariennes.<sup>53</sup> Le réseau joue le rôle d'un point focal, utilise les réseaux sociaux pour promouvoir le respect du droit du travail pour les migrants dans le respect des normes internationales du travail et faciliter la mobilisation transnationale sur ces questions. Il est également partenaire d'organisations de la société civile en Europe comme SOLIDAR et ARCI mais aussi en Afrique. Il travaille à la promotion d'une politique cohérente de migration et d'intégration basée sur les droits.

Dans le Mashreq, l'Arab Network for Migrant Rights (ANMR) a été créé en 2013 à l'initiative de Tamkeen afin de protéger les droits des travailleurs marginalisés ou migrants et des réfugiés.<sup>54</sup> D'après les entretiens avec Tamkeen et le Phenix Center en Jordanie ainsi que FENASOL au Liban<sup>55</sup>, le rôle des organisations membres consiste à fournir une assistance juridique aux travailleurs ayant fait l'objet de violences. Ce qui signifie une médiation lorsque c'est possible, ou un procès stratégique pour obtenir une compensation en cas de bas salaire, de conditions proches de l'esclavage, de limites à la liberté de mouvement et des conditions de vie et de travail précaires. L'ANMR a des membres dans les Émirats Arabes Unis, au Koweït, au Liban (Insan, Kafa, Caritas et FENASOL), en Jordanie (Tamkeen, Phenix Center et Jordanian Women's Union), en Égypte (Egyptian Initiative for Personal Rights and Foundation for Refugee Rights), en Libye et à Bahreïn.

Enfin, il convient de mentionner qu'après la conférence sur le soutien à la Syrie et aux pays de la région qui s'est tenue à Londres en février 2016, un nouveau domaine de travail régional sur les droits économiques et sociaux fait son apparition. La Jordanie et le Liban<sup>56</sup> se sont engagés à améliorer l'accès des réfugiés syriens au travail et à l'éducation, à condition toutefois, que le soutien international en couvre les frais y compris pour les populations locales. La communauté internationale, dans laquelle figurent les États membres de l'UE, ont soutenu l'aide à la résilience des réfugiés syriens et des populations locales, alors que leurs politiques visent à empêcher les demandeurs d'asile d'entrer en Europe.



## 1.2.2. Droits environnementaux

D'après les entretiens effectués pour cette étude, les questions environnementales dans les PSM comprennent les questions suivantes : la mauvaise qualité de l'eau et la quantité insuffisante, l'impact environnemental désastreux de l'exploitation du pétrole et du gaz (y compris par fracturation), l'utilisation de charbon par les cimentiers, la pollution des phosphates et le rejet de déchets des industries chimiques ainsi que la dégradation des terres agricoles.

Les organisations de la société civile du Maroc, notamment l'AMDH et ATTAC Maroc<sup>57</sup>, l'El-Shehab Institution for Comprehensive Development et l'Egyptian Association for Collective Right<sup>58</sup> en Egypte font partie du Forum basé au Maroc sur le droit à l'eau dans la région arabe.<sup>59</sup> En tant que forum régional, ses activités ont été réduites faute de financements mais ses membres continuent de partager des informations et de coordonner des actions internationales.<sup>60</sup>

Enfin, les fondateurs du Forum méditerranéen contre la fracturation et les gaz de schiste en Tunisie ont exprimé leur ambition d'ouvrir ce Forum à d'autres organisations de la société civile de la région Méditerranée dans un avenir proche ([voir le paragraphe 1.1.1](#)).

## 1.3. Interactions internationales

Le travail en réseau des organisations de la société civile du Nord avec celles du Sud se développe lentement ; il a été en particulier favorisé par le Forum social mondial de 2013 et celui de 2015 qui se sont tenus en Tunisie et ont mobilisé un grand nombre d'organisations travaillant sur les problèmes d'accès aux droits économiques et sociaux. De la même façon, la récession dans les pays occidentaux a mené les associations et les syndicats à engager des initiatives visant à surveiller les dépenses des gouvernements, exiger la justice sociale dans leur propre région et au-delà. En conséquence, un grand nombre d'organisations et de syndicats

internationaux et européens ont partagé leurs expériences et fourni un soutien technique et financier à la société civile du sud de la Méditerranée, en particulier en ce qui concerne les projets financés par l'UE et les institutions financières internationales. Les institutions citées plus bas sont les plus actives en termes de relations et de partenariat avec les organisations de la société civile dans le sud de la Méditerranée.

Elles comprennent le réseau SOLIDAR, basé en Europe, constitué d'organisations européennes dont beaucoup ont des partenaires dans les PSM. Le réseau a étendu ses activités pour inclure le soutien aux alliances entre société civile régionale, groupes de réflexions, mouvements sociaux et syndicats indépendants par le biais de son programme « Justice sociale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ». <sup>61</sup> Il a également mis en place un portail en ligne pour communiquer avec ses partenaires en Afrique du Nord et au Moyen Orient <sup>62</sup>, et proposer des actions de plaidoyer auprès du Parlement européen et de l'UE afin de faire valoir une approche droits de l'Homme dans la politique européenne de voisinage. D'après SOLIDAR, la coopération entre associations et syndicats en Afrique du Nord et au Moyen Orient semble disparate, parfois entravée par la non-reconnaissance par les gouvernements des syndicats indépendants, comme c'est le cas en Égypte ou en Jordanie, ou bien encore en raison de la répression du gouvernement, comme c'est le cas pour le SNAPAP en Algérie. <sup>63</sup>

CEE Bankwatch, un organe de surveillance qui a commencé comme un réseau implanté en Europe centrale et de l'est et basé en République tchèque, a élargi son mandat afin de couvrir l'Afrique du Nord et le Moyen Orient il y a trois ans, suite à l'intensification des activités de la BERD dans la région. L'organisation a aidé des organisations de la société civile comme le Phenix Center en Jordanie à utiliser les mécanismes de réclamation de la BERD et la BEI à des stades précoces. Elle fait campagne au niveau de l'UE pour que ses projets d'aide externe soient conformes aux normes environnementales et sociales. Bankwatch a identifié des difficultés dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient en ce qui concerne l'accès aux documents publics par les organisations de la société civile, qui en conséquence ne peuvent déposer que des réclamations faibles, basées sur des preuves indirectes, contrairement à ce qui se passe pour les organisations d'Europe centrale et de l'est.

Dans le domaine du droit foncier et du droit au logement, la Coalition internationale pour l'habitat en Afrique du Nord et au Moyen Orient (HIC-MENA) a fourni un soutien au renforcement des capacités des organisations de la société civile basées au Caire, comme la Coalition égyptienne pour les droits collectifs, et dans les régions rurales, comme BLACD en Haute-Égypte. Elle a aussi donné une formation aux petits agriculteurs confrontés à la confiscation de leurs terres sur ordre de grandes entreprises de l'agroalimentaire au Maroc et en Égypte.<sup>64</sup>

Oxfam a soutenu les organisations de la société civile dans la région, en se concentrant notamment sur la question de la justice de genre et des droits économiques et sociaux. Cette dernière est appuyée par la campagne mondiale «Even it Up», qui s'attaque aux inégalités économiques et sera déclinée en Tunisie et au Maroc, en mettant l'accent sur les disparités entre les régions les moins développées et les plus riches, le suivi budgétaire et les politiques fiscales. Les partenaires d'Oxfam en matière de gouvernance et d'inégalités incluent entre autres le FTDES, Al-Bawsala, Doustourna et l'OTE.<sup>65</sup> Le programme d'égalité des sexes d'Oxfam en Tunisie travaille avec plus de dix partenaires au niveau central et dans les régions, en mettant l'accent sur la participation politique, l'autonomisation économique et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Au Maroc, Oxfam met l'accent sur l'accès au travail décent et la protection sociale des femmes dans le secteur agricole, en travaillant sur la chaîne de valeur du secteur des fruits rouges, en travaillant avec une série d'acteurs, notamment les associations, le secteur privé et les autorités locales. En parallèle, son programme de gouvernance est axé sur la justice sociale par le biais de la responsabilité financière, du suivi budgétaire et de l'accès aux services de base (parmi les partenaires: Transparency Maroc, ADFM, ALCI, ATMDAS et Espace Associatif).<sup>66</sup>

Aux États-Unis, plusieurs organisations non gouvernementales ont également soutenu activement le travail de la société civile sur les droits économiques et sociaux en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

Le Centre pour les droits économiques et sociaux (Center for Economic and Social Rights), basé à New York, soutient les actions de plaidoyer des organisations de la société civile au niveau des Nations Unies et il a apporté son aide à la rédaction de rapports pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et pour

l'Examen périodique universel du Conseil des Droits de l'Homme. Il travaille avec des organisations égyptiennes dans le cadre d'une coordination informelle, conçoit des outils en ligne pour surveiller et mener des campagnes autour de la mise en œuvre des recommandations issues des organes de traités de l'ONU.<sup>67</sup>

Le Réseau-DESC (International Network for Economic, Social and Cultural Rights ESCR-Net), qui compte des membres dans 76 pays – y compris en Égypte, Liban, Palestine et Tunisie et dont le secrétariat est à New York, facilite l'échange entre organisations de la société civile, mouvements sociaux et experts du nord et du sud de la Méditerranée ainsi que d'autres régions du monde. Ses membres élaborent des analyses communes et coordonnent leur travail de plaidoyer notamment par le biais de groupes de travail sur des thématiques comme : droits humains et entreprises, actions en justice stratégiques, politique économique, femmes et droits économiques et sociaux, surveillance et mouvements sociaux.<sup>68</sup>

Le Bank Information Center (BIC-USA), basé à Washington, a joué un rôle important ; il a soutenu la communication de la société civile avec la Banque mondiale (voir plus bas) par l'intermédiaire de ses partenaires en Égypte et en Tunisie, et d'organisations de la société civile en Jordanie (Phenix Center), au Liban (ANND) et au Maroc (Instance nationale de protection des biens publics).<sup>69</sup>

Le Business and Human Rights Resource Center, une organisation de recherche à but non lucratif enregistrée aux États-Unis et au Royaume-Uni, suit les violations et les progrès des entreprises dans le domaine des droits de l'homme.<sup>70</sup> Le Centre a soutenu nombreuses organisations de la société civile de différentes manières, y compris en les informant de cas relatifs à la redevabilité des entreprises, en communiquant directement avec ces entreprises comme dans le cas de Titan Cement, par exemple, et en publiant des rapports pertinents sur ces thèmes.<sup>71</sup>

Le Solidarity Center est une organisation à but non lucrative qui travaille avec les syndicats, les ONG et les communautés au niveau mondial dans le but de renforcer le pouvoir économique et politique des travailleurs par le biais de syndicats démocratiques, indépendants et efficaces. Le Solidarity Center a des programmes au Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban et Jordanie où il soutient les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, dans la création de syndicats et réseaux ; il

assiste aussi les syndicalistes à intégrer l'égalité de genre dans leurs organisations et forme les travailleuses.

En France, le travail d'AITEC, une organisation qui travaille sur la justice sociale, économique et environnementale<sup>72</sup> dans le sud de la Méditerranée, porte essentiellement sur l'impact des accords de libre-échange sur l'économie et l'environnement. Il a travaillé en partenariat avec des ONG égyptiennes à la surveillance des entreprises multinationales et avec le FTDES en Tunisie. AITEC fait campagne avec les organisations de la société civile pour élucider les questions avec les accords de libre-échange de l'UE. Une ONG française de développement, le CCFD-Terre Solidaire, soutient des acteurs des sociétés civiles au Sud et mène des actions de plaidoyer sur différents sujets dont la responsabilité sociale des entreprises.

# Chapitre 2 :

## La société civile, les institutions financières internationales et les accords économiques européens

Dans la mesure où les accords financiers et commerciaux sont souvent le fait d'acteurs différents (Banque mondiale, BERD, autres institutions), et que toute une gamme de droits économiques et sociaux peut être affectée par le même projet, ce chapitre a pour objet de dresser un tableau plus large de la situation, et de définir les actions des organisations de la société civile et leur coopération mutuelle des deux côtés de la Méditerranée, lorsqu'elle existe.

Nombreux points communs sont ici à relever, notamment le fait que ces organisations abordent des questions comme les droits des travailleurs, le travail informel des femmes, la propriété foncière et l'environnement, dont plusieurs sont liées à l'action des multinationales et à la libéralisation du commerce.

### 2.1 Les accords de libre-échange de l'Union européenne

---

L'UE a signé des accords de libre-échange avec les six pays étudiés dans cette étude, et les discussions visant à la signature d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en sont à des stades différents avec le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie respectivement. Ces nouveaux accords conduiraient à des réductions supplémentaires des tarifs sur les produits industriels et agricoles et les services, à la libéralisation des investissements étrangers et le rapprochement réglementaire avec l'Union européenne.<sup>73</sup>

Pour ce qui est du Maghreb, les organisations de la société civile tunisiennes se sont montrées très actives sur ce sujet, et ont appelé à une évaluation de l'impact de ce type d'accord sur les droits de l'Homme, ainsi qu'à une plus grande transparence des négociations, y compris par le biais de la consultation de la société civile. En février 2016, 20 organisations tunisiennes, avec des ONG françaises et EuroMed Droits, ont signé une lettre commune adressée au Parlement européen à la veille de l'ouverture des négociations.<sup>74</sup>

L'OTE a mené des actions de lobbying auprès du parlement sur l'impact des accords de libre-échange de l'UE sur les questions socio-économiques, ainsi que sur le projet du gouvernement de privatiser en partie le secteur de la santé publique.<sup>75</sup> Une campagne intitulée « On ne nous a rien dit » (magalounash) a appelé à une plus grande transparence du gouvernement dans ses pourparlers avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec l'UE, et, pour le parlement, à une obligation de rendre des comptes. Une coalition appelée « Alliance Article 32 » (d'après l'arti-

de la Constitution de 2014 qui garantit le droit à l'information)<sup>76</sup> a exigé le droit d'accéder à l'information.

ATTAC Maroc a fait beaucoup pour appeler à un débat public sur les discussions engagées avec l'UE sur les accords ALECA. Avec le concours de chercheurs universitaires, l'association publie des articles politiques soulignant la nature non inclusive, à ce jour, des négociations en cours.

## 2.2 Les entreprises multinationales

Les organisations de la société civile interrogées dans le cadre de cette étude ont mis en évidence les liens entre les accords de libre-échange et les projets des multinationales, notamment ceux qui ont un impact négatif sur l'environnement ou sur la qualité de l'eau, en raison de la fracturation pour l'extraction du gaz de schiste, ou les vastes entreprises agricoles qui chassent de leurs terres les fermiers et les habitants des villages, ou encore les projets touchant les infrastructures géantes comme les usines de production d'énergie.

En Égypte, l'impact des projets des multinationales sur le droit à un travail décent a fait l'objet d'une discussion détaillée dans un rapport publié par le Centre égyptien des droits économiques et sociaux. Le rapport souligne les failles de la législation égyptienne concernant l'investissement et l'imposition, qui favorise les investisseurs étrangers, et les accords financiers qui permettent aux multinationales d'échapper aux règles du salaire minimum, de proposer des emplois temporaires sans contrat, d'utiliser de la main d'œuvre étrangère et de faire appel à des tribunaux privés pour régler les litiges éventuels avec l'Égypte.<sup>77</sup> C'est ce qui s'est passé avec Véolia<sup>78</sup>, une société française de gestion des déchets, qui a intenté un procès au gouvernement égyptien suite à une augmentation du salaire minimum.

Des manifestations ont également été organisées contre les compagnies pétrolières en Algérie, dont les activités ne profitent pas directement à la population locale,

ainsi que contre les opérations de fracturation prévues pour l'exploitation du gaz de schiste ([voir aussi le paragraphe 1.1.1.](#)).

## 2.3 La Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Le but avoué des programmes de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays du sud de la Méditerranée, dans le cadre de la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat), qui apporte son soutien à des petites et moyennes entreprises privées est de promouvoir le secteur privé, d'améliorer les infrastructures et d'intégrer ces pays dans l'économie mondiale. Les nouveaux objectifs de développement durable, visant à mettre un terme à la pauvreté et à protéger l'environnement, ont été adoptés en 2015 par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la BEI, la Banque mondiale et le FMI.

Les institutions mentionnées ci-dessus ont des mécanismes de réclamation très semblables en ce qui concerne l'impact socio-économique d'un projet : dispositions pour l'engagement des communautés affectées, des minorités et des groupes vulnérables, et accès à l'information. Ce qui donne aux organisations de la société civile la possibilité de faire du plaidoyer pour la protection des droits économiques et sociaux en se fondant sur les normes internationales et européennes, ce qu'elles s'empressent de faire, avec le soutien de leurs partenaires, dont Bankwatch et Bank on Human Rights, comme nous l'avons dit plus haut.

En 2015 Bankwatch a publié un rapport sur le projet Serinus pour le gaz et le pétrole, financé par la BERD, dans les provinces tunisiennes de Kébilli et de Tataouine, qui fait état des grèves du personnel dénonçant le recrutement par des agences privées et le non-respect des obligations nationales en matière de protection des travailleurs et de sécurité sociale.<sup>79</sup> Deux ans plus tôt, l'OTE, le FTDES, Touensa,

Doustourna et d'autres organisations tunisiennes, régionales et européennes avaient écrit à la BERD en demandant instamment de suspendre ses prêts afférant au projet qui avait pour but d'entamer des opérations de fracturation hydraulique pour l'extraction du gaz de schiste.

Les préoccupations économiques et sociales mises en lumière par la mobilisation de la société civile autour du dossier Serinus Energy sont très largement partagées par d'autres pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, notamment les zones de libre-échange, du Maroc à la Jordanie, où l'on note couramment des contrats à durée déterminée ou informels, et des acquisitions de terrain illicites.

En coopération avec Bankwatch, l'ANND a fait un travail de veille sur l'impact des activités de la BERD sur les droits économiques et sociaux dans la région arabe. De plus, il a organisé nombreux ateliers ayant pour but de renforcer les capacités des organisations de la société civile de la région à mener ce type d'observation et d'analyse. Depuis le début officiel des opérations, en 2013, le Phenix Center, en Jordanie, en coordination avec Bankwatch, s'est intéressé à quelques-uns des projets de la BERD. L'organisation a publié une série de prises de position, examinant la mesure selon laquelle ces projets répondaient aux besoins locaux, et dénonçant la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure en raison de son absence de respect des droits des travailleurs et des normes environnementales en matière d'énergie renouvelable, ainsi que d'autres irrégularités.<sup>80</sup> L'ANND publie des dossiers de recherche et d'information sur l'implication de la BEI et de la BERD dans le secteur de l'énergie, sur l'impact de ces projets sur les changements climatiques et sur les cultures intensives dans le monde arabe.

## 2.4 Les projets de la Banque mondiale

Les organisations de la société civile ont saisi l'occasion de la révision des mesures de sauvegarde de la Banque mondiale, un mécanisme de consultation qui permet de mesurer l'impact des projets d'investissement sur les populations et sur l'environnement, et de la consultation qu'elle mène sur les stratégies par pays.

Par exemple, les ONG égyptiennes ont soumis leurs objectifs prioritaires en matière de développement au bureau de la Banque mondiale au Caire, mettant ainsi à profit les consultations de la société civile organisées pour le Cadre de partenariat –pays 2015-2019.<sup>81</sup> Six ONG, avec le soutien de BIC-USA, ont plaidé pour le développement intégré, pour la garantie des droits du travail et pour la protection contre les dommages environnementaux.<sup>82</sup> Ces consultations ont commencé fin 2015.<sup>83</sup>

Au cours d'opérations séparées, des groupes égyptiens de défense des droits et des syndicats ont apporté leur soutien aux citoyens pour déposer plainte contre une cimenterie implantée dans un quartier résidentiel, à l'ouest d'Alexandrie, un projet financé par la Société Financière Internationale (SFI), une organisation du Groupe de la Banque mondiale qui finance le secteur privé. Leurs doléances portaient sur un système d'embauche à court terme, sur un projet de relocalisation des résidents, sur la pollution de l'air et sur l'utilisation intensive du charbon comme source d'énergie. Le médiateur de la SFI a estimé que la plainte était recevable. Si elle aboutit avec succès, cela obligerait le client, Alexandria Portland Cement (Titan), à se plier aux normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale. L'affaire était toujours en cours au milieu de l'année 2016.<sup>84</sup>

En coopération avec des experts et des organisations de la société civile de la région, l'ANND a participé à nombreuses des réunions annuelles et celles organisées au printemps par la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International dans le but de promouvoir la vision de ses membres sur les politiques de ces institutions internationales et pour présenter ses études sur cette question.

En Tunisie, la Banque mondiale a consulté des organisations de la société civile et des universitaires sur l'analyse qu'elle proposait sur les principales opportunités et obstacles pour l'élimination de la pauvreté (Diagnostic systématique de pays). Cela constituait apparemment une réponse à une demande de 13 organisations tunisiennes, désireuses de participer à des consultations avec la Banque mondiale sur cette procédure.<sup>85</sup> Les organisations de la société civile signataires, Touensa, I Watch et d'autres, reflètent bien la diversité des questions qui se posent en Tunisie, notamment la transparence dans les programmes du gouvernement, la décentralisation, le chômage des jeunes diplômés, les inégalités régionales et le droit au développement.

# Chapitre 3 : Difficultés et besoins communs de la société civile dans les pays du sud de la Méditerranée

## 3.1 Mesures politiques et sécuritaires

Après le Printemps arabe, l'espace dédié à l'action de la société civile est très variable d'un pays de la région à un autre, dans la mesure où certains gouvernements ont fait voter des lois pour ouvrir plus largement la vie politique et permettre de plus nombreuses libertés dans ce domaine, alors que d'autres ont imposé des restrictions plus sévères. À l'exception, peut-être, de la Tunisie et du Maroc, les organisations interrogées ont reconnu qu'elles devaient faire face à toute une série de difficultés, qui vont d'un faible degré de consultation de la part de leurs gouvernements respectifs à des dispositions juridiques restrictives limitant la liberté d'association et le financement international ou, plus grave encore, à des attaques et à des menaces de la part des services de sécurité.

Ces problèmes sont communs à toutes les organisations de défense des droits de l'Homme, mais il faut noter que dans des pays comme l'Algérie et l'Égypte, ils affect-

ent tout particulièrement les militants qui travaillent sur les droits économiques et sociaux, en dressant des obstacles au travail sur le terrain et aux financements venus de l'étranger, et en interdisant les grèves relatives à l'emploi, et plus généralement les manifestations ou revendications de toute nature.

Certains militants en Égypte trouvent que les autorités tolèrent plus facilement le travail de la société civile indépendante sur les questions économiques, plutôt que sur les droits civils et politiques, et permettent la consultation avec le gouvernement sur les budgets participatifs, par exemple. Toutefois, la situation en Égypte n'a pas cessé de se détériorer depuis le début de cette étude : la société civile est toujours soumise à la loi de 2002 sur les associations, très restrictive, à laquelle s'ajoutent de nouvelles législations limitant de manière générale la portée de leurs activités et leur financement.<sup>86</sup> Au cours des dernières années, un nombre de plus en plus important d'ONG locales ou internationales ont fait l'objet de poursuites judiciaires ; des militants des droits de l'Homme ont été arrêtés, menacés ou frappés d'une interdiction de voyager et plus récemment, certains militants et organisations ont fait l'objet de verdicts ordonnant la confiscation de leurs biens.<sup>87</sup> Plusieurs ONG du nord de la Méditerranée, comme l'AITEC ou SOLIDAR, estiment que cette situation a compliqué leurs relations de partenariat avec certaines organisations de la société civile en Égypte.

De même, l'espace dédié à la société civile est très restreint en Algérie, où le code pénal et la nouvelle loi de 2012 sur les associations<sup>88</sup> donnent au gouvernement un contrôle très étendu sur l'enregistrement, le fonctionnement et le financement des ONG. Suite à la mobilisation de la société civile sur les droits économiques a abouti, au début de l'année 2015, à l'arrestation de plusieurs dizaines de protestataires à l'occasion des manifestations organisées par le Comité national pour la défense des droits des chômeurs.<sup>89</sup> En partie en raison de ces restrictions, l'interaction est pratiquement inexistante entre les organisations algériennes indépendantes et la société civile de la région ou des pays du nord de l'Europe.

A un degré moindre, les mesures de sécurité prises en Jordanie affectent aussi négativement la capacité des militants à opérer, limitant la possibilité des campagnes publiques ou ralentissant leurs activités en freinant les autorisations de financement et l'enregistrement des syndicats indépendants. En 2011, la Jordanie a permis

une amélioration de la liberté de réunion en demandant aux groupes qui avaient l'intention de se réunir d'adresser aux autorités une simple notification, et non plus une demande d'autorisation. Depuis lors, toutefois, les ONG des droits de l'Homme ont remarqué des restrictions accrues envers la société civile, y compris un contrôle plus strict de leur financement et de leurs activités publiques. Au Liban, la loi sur les associations, qui prévoit une simple notification, est restée sans changement. Les réunions publiques ne sont pas soumises à une autorisation préalable mais, dans la pratique, l'exercice de ce droit passe par une procédure de notification.

Le Maroc a instauré des réformes constitutionnelles pour étendre l'autorité du parlement ; désormais, former une association nécessite une simple notification. Les demandes de la population pour des réformes politiques, sociales et économiques se sont faites plus pressantes par le biais de nouveaux mouvements issus des soulèvements qui ont éclaté dans le monde arabe, par exemple le mouvement du 20 février, dont les manifestations n'en ont pas moins été dispersées par les forces de sécurité. Généralement, le Maroc connaît chaque année un grand nombre de manifestations publiques en lien avec des problèmes locaux tels que le logement, l'accès à l'eau, etc.,<sup>90</sup> dont la plupart sont tolérées par les autorités. Plusieurs de ces manifestations ont été soutenues par l'AMDH.

En revanche, la Tunisie, à l'origine de « l'étincelle » qui a déclenché les soulèvements arabes, a été le théâtre d'un basculement spectaculaire entre un système répressif qui n'autorisait que les groupes pro-gouvernementaux et un autre, qui s'est empressé d'instaurer des changements radicaux et de libéraliser les organisations de la société civile. De manière générale, les organisations tunisiennes gagnent en puissance, jouissant d'un libre accès à l'information et à la consultation avec le gouvernement et le parlement en ce qui concerne les politiques économiques.<sup>91</sup> Un certain nombre d'ONG et de fondations internationales ont ouvert des bureaux en Tunisie, dont EuroMed Droits, qui apporte son soutien à ses membres et aux nouvelles organisations, œuvre au renforcement de leurs capacités à travers le réseautage et en assurant l'interface entre la société civile locale et l'UE. EuroMed Droits a constitué un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux et organisé différents séminaires en 2013 et 2014, dans le cadre d'un projet sur la mobilisation de la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie.

## 3.2 Difficulté d'accès à l'information

Selon le Rapport 2011 de Global Integrity, les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient sont les moins performants en ce qui concerne la capacité à rendre des comptes.<sup>92</sup> La difficulté d'accès à l'information, alliée au manque de transparence des sites gouvernementaux, est l'un des problèmes le plus souvent mentionnés dans tous les entretiens. Les organisations de la société civile tunisiennes et égyptiennes, par exemple, estiment que les sites gouvernementaux diffusent des informations plus nombreuses sur le budget de l'État ou les agences d'audit, mais que ces informations ne sont pas assez détaillées, ce qui empêche la participation publique de s'exercer de façon significative. Les organisations de ces deux pays ont organisé des campagnes et des actions de lobbying pour réclamer plus de transparence, comme nous l'avons dit plus haut.

Un problème couramment cité est le manque de connaissances des organisations de la société civile sur les mécanismes disponibles pour faire campagne auprès des institutions internationales, tel le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, et auprès des institutions de financement internationales, en particulier la BEI et la BERD, qui n'ont que très récemment développé leurs activités en Afrique du Nord et au Moyen Orient. De ces deux organismes, il a été dit qu'ils étaient difficiles à suivre, avec des indicateurs insuffisants quant à l'impact environnemental des projets, et une intention très limitée d'interaction avec la société civile. Toutefois, l'accès aux mécanismes de réclamation et de campagne de la BERD et de la BEI a été facilité par Bankwatch et Bank on Human Rights. Cela a permis à un certain nombre d'organisations de la société civile du sud de la Méditerranée, encore peu nombreuses mais en augmentation, d'acquérir une expertise suffisante pour surveiller les IFI dans une perspective droits de l'Homme.<sup>93</sup>

Malgré une évaluation très mitigée de Publish What You Fund, les mécanismes de consultation et de réclamation de la Banque mondiale<sup>94</sup> ont été cités par plusieurs organisations comme les plus complets et les plus réactifs, par comparaison avec ceux de la BERD et de la BEI. En résultat, parmi les organisations de la société civile, l'interaction a été meilleure avec la Banque mondiale, en particulier en Égypte et en Tunisie, par l'entremise d'organisations internationales comme BIC-USA.



### 3.3 Défis techniques et besoins en matière de renforcement des capacités

---

Les organisations de la société civile et leurs donateurs partenaires ont reconnu le besoin d'améliorer leurs compétences en matière de gestion, d'analyse économique, de contacts extérieurs, de rédaction des propositions, de financement, de recherches approfondies et de communication. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux associations de création récente ou de type local, notamment en Égypte et en Tunisie, où émerge depuis peu un nombre significatif de petites organisations qui travaillent sur les droits économiques et sociaux.

En outre, il apparaît comme nécessaire aux militants d'acquérir une formation sur les divers mécanismes de consultation et de dépôt de plainte au niveau international et au niveau de l'UE. De la même façon, plusieurs ONG internationales ou basées en Afrique du Nord et au Moyen Orient ont noté l'existence d'un problème lié à la barrière de la langue. Bien que la plupart des organisations bien établies aient recours à l'anglais ou au français, ce n'est pas le cas pour des associations locales ou émergentes dans le sud de la Méditerranée, dont les membres sont arabophones et qui ont les plus grandes difficultés à accéder aux documents ou sites internationaux dont ils ont besoin pour leurs activités.

Bien qu'il existe un certain degré d'interaction et de travail en réseau, les organisations de la société civile qui s'intéressent aux droits économiques et sociaux, au sud comme au nord de la Méditerranée, estiment que la barrière de la langue et le manque d'information freinent en grande partie leur capacité à travailler en réseau. De même, l'information circule mal entre les syndicats des pays d'Europe et ceux de la région considérée, ce qui compromet le soutien que les syndicats indépendants d'Afrique du Nord et du Moyen Orient en plein essor pourraient tirer de cet échange, et dont ils ont tant besoin.

# Conclusion

L'intérêt porté par la société civile aux droits économiques et sociaux est relativement nouveau, et il a pris une certaine ampleur après les soulèvements arabes, provoqués tout autant par les inégalités sociales que par les questions civiles et politiques.

Les activités de la société civile sur les droits économiques et sociaux ont été plus importantes en Tunisie et en Égypte, aussi bien en termes de nombre de groupes actifs qu'en termes d'impact. À partir de 2011, pour la première fois, les organisations de la société civile tunisiennes ont pu s'organiser ouvertement, et elles continuent de se développer, dans leur élan vers l'égalité régionale et la protection des droits économiques et sociaux. À l'inverse, les organisations égyptiennes ont de nouveau subi la pression de mesures gouvernementales répressives, mais elles ont néanmoins réussi à préparer le terrain, permettant l'émergence de petits groupes locaux et de syndicats indépendants.

L'impact du Printemps arabe a également conduit à quelques réformes politiques au Maroc, permettant aux organisations de la société civile d'exercer une plus grande influence, contrairement à ce qui se passe en Algérie, qui a toutefois connu une activité accrue sur le terrain. Au Liban, les divisions sectaires et politiques n'ont pas ralenti l'action des nombreuses organisations de la société civile existantes, mais l'essentiel de l'augmentation des mouvements sociaux s'est fait sur une base ad-hoc, pour protester contre les carences du gouvernement en matière de services, alors qu'en Jordanie, des organisations encore plus nombreuses se sont attelées à la défense des droits économiques et sociaux ainsi que des droits des travailleurs migrants.

Les réseaux, au plan régional, sont rares, et consistent pour l'essentiel en une coordination occasionnelle, si l'on excepte deux ou trois cas de collaboration permanente. Le réseautage local, de structure assez lâche et orienté sur des questions spécifiques, a continué de fonctionner, centré sur les questions environnementales,

les droits des travailleurs, les droits des migrants et la transparence budgétaire, pour ne citer que quelques sujets de préoccupation. Les deux sessions annuelles du Forum social mondial, qui se sont tenues ces trois dernières années en Tunisie et au Maroc, ont contribué à créer et à maintenir les contacts entre les organisations de la société civile de la région et avec celles des pays du nord de la Méditerranée.

Le Printemps arabe et le rôle joué par la « société civile » à la tête du mouvement qui a conduit à renverser les régimes despotiques ont aussi incité les institutions financières internationales et européennes à proposer des initiatives visant à fournir des fonds de développement aux PSM. Ces événements ont amené à mettre en place des procédures de consultation avec la société civile, pour définir les modalités de la transition démocratique et donner la priorité à l'état de droit. En raison des récents développements intervenus dans le monde arabe, notamment les guerres et les questions de sécurité, ces nobles aspirations ont perdu de leur vigueur, mais elles n'en constituent pas moins pour les organisations de la société civile un cadre et des mécanismes de travail très utiles.

La crise financière mondiale survenue à la fin de la première décennie du millénaire a conduit à une nouvelle série de questions socio-économiques dans certains pays du nord de la Méditerranée, suite aux mesures d'austérité imposées par les gouvernements. Cette étude montre que les difficultés communes auxquelles sont confrontés les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient sont dans une certaine mesure partagées par les pays de l'Union européenne, et qu'une interaction plus large et plus active sur ces questions serait tout à fait possible et souhaitable.

Enfin, il faut noter que la crise des réfugiés syriens et la réponse de l'UE et des PSM en ce qui concerne les moyens d'existence mis à la disposition des migrants dans les pays voisins de la Syrie, comme la Jordanie et le Liban, ont conduit au plan régional à de nouveaux sujets de préoccupation, considérant le nombre de personnes concernées et le niveau de mobilisation de la société civile. Dans un avenir proche, la capacité à gérer l'impact des relations régionales sur les personnes habilitées au plan local, dans l'ensemble de ces pays, à revendiquer ces droits économiques et sociaux constituera très certainement un nouveau défi majeur pour la société civile dans un avenir proche.

# Références

- 1 Voir par exemple, EuroMed : « Seeds of a raw deal ? », Note d'information Oxfam 2004 ; Évaluation d'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre échange, Projet SIA\_EMFTA, 2007 ; 20+10 : 30 propositions pour élaborer une véritable dimension sociale dans le Partenariat euro-méditerranéen (Martin) ? Friedrich Ebert Stiftung 2010; ANND : Arab Watch on Economic and Social Rights (2013); Fundamentals of the European Bank for Reconstruction and Development and its Role in Southern Mediterranean Arab Countries: introduction to civil society organizations (2012); CEE Bankwatch Network.
- 2 Lancée en avril 2014 par l'UE, l'initiative a pour but « d'améliorer le dialogue entre la société civile, l'UE et les autorités, et de promouvoir une réforme au niveau régional ». Voir le communiqué de presse de l'UE en date du 30 avril 2014. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-506\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-506_en.htm)
- 3 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, entré en vigueur le 3 janvier 1976 : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.
- 4 Les recherches sont circonscrites en fonction d'autres facteurs, excluant notamment les pays en situation de guerre civile, et donc les questions relatives aux économies en temps de guerre et le rôle des échanges internationaux à cet égard. Sont également exclus les régions/pays occupés, de même que le rôle des économies nationales, des relations financières et des entreprises privées en matière de respect du droit international humanitaire. Toutefois, des ateliers spécifiques ont été organisés pendant le séminaire régional, afin de discuter de la façon dont les organisations de la société civile qui ont fait l'objet de la présente étude pourraient bénéficier de l'expérience des ONG et de leurs modes de gestion des économies en temps de guerre et des situations d'occupation, comme c'est le cas, par exemple, dans les TPO et au Sahara occidental.
- 5 Entretien avec l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), octobre 2015. La Coalition comprend, entre autres, l'ADFM, le Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF) et l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), ainsi que l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD).
- 6 <http://www.blacd.org/>
- 7 <http://sfess.org/>
- 8 Le gouvernorat de Gafsa, au sud-ouest de la capitale, Tunis, est un centre d'extraction de minerais de phosphate.
- 9 Entretien avec les dirigeants de l'association Chams, 18 septembre 2015 et juillet 2016. Pour plus d'informations, voir : Borzou Daraghi, « Environmental movements blocks fracking in Algeria's remote south », The Financial Times, 9 mars 2015, <https://www.ft.com/content/db622d4c-c0f6-11e4-88ca-00144feab7de>, consulté le 2 octobre 2015.
- 10 Entretien, 22 septembre, avec HIC-MENA, Le Caire
- 11 « Oran/ La résistance des habitants de l'immeuble 11 Bd de la Soummam contre un puissant homme d'affaires », Algérie-Focus, 3 juillet 2015, <http://www.algerie-focus.com/blog/2015/07/oran-cabale-judiciaire-de-limmeuble-11-bd-de-la-soummam-ou-le-scandale-des-biens-vacants/>
- 12 Entretien avec l'ADFM, octobre 2015
- 13 Entretiens avec International Alliance of Inhabitants et HIC-MENA.
- 14 Heba Saleh, « Egypt: New foundations », Financial Times, Le Caire, 4 août 2015, <https://www.ft.com/content/5cc66bfe-05f4-11e5-868c-00144feabd0>, consulté le 4 octobre 2015.
- 15 Entretiens avec des organisations de la société civile basées en Égypte, septembre 2015. Voir aussi <http://www.unisdr.org/archive/43191>
- 16 Adham Youssef, « Maspero Triangle residents fear home demolition amid unclear official position », Daily News Egypt, 19 mars 2016. <http://www.dailynewsegypt.com/2016/03/19/maspero-triangle-residents-fear-home-demolition-amid-unclear-official-position/>. Voir aussi <http://www.fosterandpartners.com/news/archive/2015/11/foster-partners-wins-maspero-triangle-dis-trict-masterplan-design-competition/>.
- 17 <https://www.facebook.com/Lebanese-Tenants-Movement-234511236740736/>.
- 18 « Parliament Committee Finalizes New Rent Law », The Daily Star, Beyrouth, 28 avril 2015, <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2015/Apr-28/296005-parliament-committee-finalizes-new-rent-law.ashx>
- 19 <https://www.facebook.com/beirutmadinati>
- 20 <http://www.middleeasteye.net/news/not-their-city-beirut-madinati-lose-lebanons-first-poll-six-years-683249095>
- 21 Déclaration commune du Forum (19 organisations) lors de la 20e session de l'Examen périodique universel (EPU) de l'ONU, octobre-novembre 2014, <http://www.cihrs.org/?p=9836&lang=en>
- 22 Pour plus de détail, voir : <http://www.cihrs.org/?p=9742&lang=en>
- 23 Rapport remis au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme par INSAN, Coalition pour l'EPU, [http://www.upr-info.org/sites/default/files/document/jordan/session\\_17\\_-\\_october\\_2013/js4\\_upr17\\_jor\\_e\\_main.pdf](http://www.upr-info.org/sites/default/files/document/jordan/session_17_-_october_2013/js4_upr17_jor_e_main.pdf), site consulté le 3 octobre 2015.
- 24 Voir le rapport conjoint, <https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/algerie/La-mal-vie-rapport-sur-les-droits>

- 25 Voir la rubrique 'Maroc' lors de la 55e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, [http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CESCR/Shared%20Documents/MAR/INT\\_CESCR\\_CSS\\_MAR\\_21229\\_F.pdf](http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CESCR/Shared%20Documents/MAR/INT_CESCR_CSS_MAR_21229_F.pdf)
- 26 <http://business-humanrights.org/en/egypt-habi-center-accuses-suez-cement-and-lafarge-of-environmental-pollution-the-two-companies-respond>
- 27 Par exemple, « Anti-coal campaign: Import of coal to Egypt's ports is 'a crime against Egyptians' », Mada Masr, 30 août 2015, <http://www.madamasr.com/news/environment/anti-coal-campaign-import-coal-egypt%E2%80%99s-ports-crime-against-egyptians>
- 28 <https://www.facebook.com/ObsTunEco/>
- 29 <https://www.facebook.com/fmcgsf>
- 30 Il faut noter ici qu'en 2014, l'Initiative de Voisinage européen a fourni 21 millions d'euros pour la gestion des déchets solides. Voir : [http://ec.europa.eu/enlargement/neighbourhood/countries/lebanon/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/neighbourhood/countries/lebanon/index_en.htm). Le rapport de suivi CE 2014 citait la situation sécuritaire explosive du Liban et l'efficacité limitée du gouvernement, prenant note de « mesures d'atténuation » dans le secteur des déchets. Voir [http://eeas.europa.eu/enp/pdf/2015/lebanon-enp-report-2015\\_en.pdf](http://eeas.europa.eu/enp/pdf/2015/lebanon-enp-report-2015_en.pdf)
- 31 Pour plus d'informations sur les récentes activités du mouvement, voir « Lebanon cleans up its act as 'You Stink' operation begins », Middle East Eye, 20 mars 2016, <http://www.middleeasteye.net/news/lebanon-cleans-its-act-you-stink-operation-begins-702874888>.
- 32 Voir <http://www.badnanhaseb.com/>.
- 33 « We Want Accountability protests inspection office », The Daily Star, 9 mai 2016, <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2016/May-09/351188-we-want-accountability-protests-inspection-office.ashx>.
- 34 « We Want Accountability protest against privatization of Beirut beach », The Daily Star, 25 juin 2016, <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2016/Jun-25/358968-we-want-accountability-protest-against-privatization-of-beirut-beach.ashx>
- 35 <http://internationalbudget.org/opening-budgets/open-budget-initiative/open-budget-survey/country-info/> site consulté le 3 octobre 2015.
- 36 <https://www.facebook.com/touensa.org/>.
- 37 <http://www.albawsala.com/>
- 38 [http://www.mof.gov.eg/MOFGallerySource/English/PDF/Citizen\\_Budget14-15.pdf](http://www.mof.gov.eg/MOFGallerySource/English/PDF/Citizen_Budget14-15.pdf)
- 39 Rapport OIT (2015), Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes : [http://www.ilo.org/global/research/global-reports/youth/2015/WCMS\\_412019/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/research/global-reports/youth/2015/WCMS_412019/lang--fr/index.htm)
- 40 Entretien avec Jonction, septembre 2015.
- 41 Nobel Peace Prize for Tunisian National Dialogue Quartet, BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-europe-34485865>, consulté le 9 octobre 2015.
- 42 Entretien avec des organisations de la société civile égyptiennes, septembre 2015.
- 43 Rapport Human Rights Watch et Tamkeen Center for Legal Aid and Human Rights, (2011), « Domestic Plight: How Jordanian Laws , Officials, Employers and Recruiters Fail Abused Migrant Domestic Workers » : [http://tamkeen-jo.org/download/domestic\\_plight.pdf](http://tamkeen-jo.org/download/domestic_plight.pdf)
- 44 Dans le système Kafala (sponsorship), le statut d'un travailleur migrant et lié à un employeur privé ou un « sponsor » (kafeel) pour la période du contrat. Ce statut rend les travailleurs migrants totalement dépendants de leur kafeel, y compris pour leur accès et leur séjour dans le pays de destination. Le kafeel peut également commettre des abus à l'encontre des travailleurs migrants, par exemple en confisquant leur passeport et leurs documents de voyage bien que la législation déclare cette pratique illégale.
- 45 <http://www.globaltaxjustice.org/en/blog/comparative-study-tax-systems-six-arab-countries>.
- 46 Vingt organisations des droits de l'Homme ont signé une prise de position commune sur les restrictions imposées par le gouvernement, <http://www.cihrs.org/?p=14940&lang=en> site consulté le 3 octobre 2015. Voir également <https://www.hrw.org/news/2015/06/15/egypt-renewed-crack-down-independent-groups>.
- 47 Entretien avec ANND. Voir également <http://www.annd.org/english/index.php>, consulté le 3 octobre 2015
- 48 Schmol C., Thiollet H. et Wihtol de Wenden C., Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises, 2015, CNRS. Voir <http://www.parisgeo.cnrs.fr/spip.php?article6913&lang=fr>
- 49 Entretien avec le FTDES, octobre 2015.
- 50 <http://www.gadem-asso.org/groupe-antiraciste-daccompagnement-et-de-defense-des-etrangers-et-migrants/presentation/>
- 51 Voir la fiche de renseignements d'EuroMed Droits sur les droits économiques et sociaux des réfugiés, octobre 2015 : <http://www.euromedrights.org/fr/publication/maroc-droits-economiques-et-sociaux-des-personnes-migrantes-et-refugiees-2/>
- 52 Voir la déclaration commune de 35 organisations de la société civile marocaines et internationales : « Dix ans de violences aux frontières sud de l'Union européenne », Rabat, 7 octobre 2015, <http://www.migreurop.org/article2646.html?lang=fr> Voir aussi le communiqué de presse : « L'impunité tue ! Non aux violences racistes contre les migrants et les réfugiés au Maroc », EuroMed Droits, septembre 2014. Voir <http://www.euromedrights.org/fr/publication/limpunite-tue-non-aux-violences-racistes-contre-les-migrants-et-les-refugies-au-maroc/>
- 53 Entretiens avec la Confédération générale italienne du travail (CGIL) et des organisations de la société civile tunisiennes et marocaines, septembre 2015.

- Le réseau est coordonné par l'UGTT, Tunisie, et d'autres organisations syndicales dans les PSM dont : l'UMT et CDT au Maroc ; l'UGTT ; le SNAPAP en Algérie, EFITU et EDLC en Égypte ; et Fenasol au Liban. Pour plus d'informations, voir : <http://europeanmovement.eu/event/rights-based-approach-to-eu-migration-policies-the-role-of-the-trade-union-network-on-mediterranean-and-sub-saharan-migrants/>
- 54 Entretien avec Tamkeen, Jordanie, septembre 2015
- 55 Les entretiens se sont déroulés en septembre 2015.
- 56 Voir la déclaration d'intention de la Jordanie et du Liban à la Conférence de Londres : <https://www.supportingsyria2016.com/news/key-documents-from-supporting-syria-and-the-region-conference-now-available/>
- 57 Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), ATTAC Maroc, Instance marocaine de protection des biens publics.
- 58 Shehab Institution for Comprehensive Development, Egyptian Association for Collective Rights
- 59 Entretien avec l'Egyptian Association for Collective Rights, septembre 2015 et le Forum for Right to Water in the Arab region, octobre 2015.
- 60 Ibid.
- 61 <http://www.solidar.org/en/activities/decent-work-social-protection-and-freedom-of-association-in-the-middle-east-and-north-africa>
- 62 <http://www.solidar.all2all.org/SOLIDAR-MENA-Online-Platform.html>
- 63 Pour plus d'informations voir le rapport par pays à l'adresse <http://www.solidar.org/en/activities/decent-work-social-protection-and-freedom-of-association-in-the-middle-east-and-north-africa>
- 64 Entretien avec H, septembre 2015.
- 65 Entretien avec Oxfam Novib, septembre 2015.
- 66 Ibid.
- 67 Voir <http://www.cesr.org/section.php?id=60>
- 68 Entretien avec le Réseau-DESC, septembre 2015.
- 69 Entretien avec BIC-USA, des organisations de la société civile égyptiennes et tunisiennes, septembre 2015.
- 70 <https://business-humanrights.org/en/about-us/who-and-where-we-are>
- 71 <https://business-humanrights.org/fr/nos-publications>
- 72 Association Internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC), voir <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique3>
- 73 Voir chapitre précédent sur les accords de libre-échange. [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/dz\\_ue/prochaines\\_discussions.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/dz_ue/prochaines_discussions.htm)
- 74 Déclaration de la société civile : <http://nawaat.org/portail/wp-content/uploads/2016/03/Tribune-ALFCA-Tunisie-12.02.2016.pdf>
- Voir aussi Azzam Mahjoub & Zied Saadaoui, Impact de l'accord de libre-échange sur les droits économiques et sociaux en Tunisie, publié par Euromed Droits, mai 2015.
- 75 Entretien avec l'Observatoire tunisien de l'Economie (OTE), septembre 2015.
- 76 Pour un complément d'information, voir : <https://igmena.org/alliance-article-32>, et <https://www.facebook.com/alliance.article32/>
- 77 Norhan Sherif, Heba Khalil, "Above the State, multinational corporations in Egypt," ECESR, 1, février 2015.
- 78 Veolia Propreté contre la République arabe d'Égypte (ICSD, dossier n° ARB/12/15), <https://icsid.worldbank.org/en/Pages/cases/casedetail.aspx?CaseNo=ARB/12/15>
- 79 Entretiens avec un groupe de réflexion tunisien ; voir aussi "Bankwatch fact-finding mission to Tunisia reveals major flaws in EBRD oil and gas investment", 14 mai 2015, <http://bankwatch.org/bwmail/62/bankwatch-fact-finding-mission-tunisia-reveals-major-flaws-ebrd-oil-and-gas-investment>, consulté le 4 octobre 2015.  
Et : <http://bankwatch.org/sites/default/files/letter-EBRDSerinusEnergy-02Jul2013.pdf>
- 80 Entretien avec Phenix. Voir aussi : <http://www.phenixcenter.net/en/paper/184>
- 81 <http://www.bankinformationcenter.org/egyptian-csos-submit-a-parallel-cpf-outlining-their-development-priorities-to-the-world-bank-office-in-cairo>, consulté le 4 octobre 2015.
- 82 <http://eipr.org/en/pressrelease/2014/07/03/2147>
- 83 <http://consultations.worldbank.org/consultation/egypt-country-partnership-framework-2015-2019>
- 84 Communiqué de presse : "Titan Cement in Alexandria refuses to negotiate with workers and residents, World Bank ombudsman office refers complaint to Compliance", Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR): <http://eipr.org/en/pressrelease/2016/05/24/2609>
- 85 [http://www.bankinformationcenter.org/wp-content/uploads/2015/05/Tunisian-CSOs-Asks-FINAL-SUBMITTED-English\\_May-2015.pdf](http://www.bankinformationcenter.org/wp-content/uploads/2015/05/Tunisian-CSOs-Asks-FINAL-SUBMITTED-English_May-2015.pdf), consulté le 4 octobre 2015.
- 86 Égypte: de nouvelles mesures visant à entraver davantage le travail des ONG, REMDH, 23 juillet 2014, <http://euromedrights.org/fr/publication/egypte-de-nouvelles-mesures-visant-a-entraver-davantage-le-travail-des-ong/>, consulté le 3 octobre 2015. Entretiens avec au moins trois militants égyptiens.
- 87 Entretiens avec des militants de différentes organisations de la société civile, qui ont préféré garder l'anonymat. Septembre et octobre 2015. Voir aussi HRW, Egypt: Scores Barred from Traveling, <http://www.hrw.org/news/2015/11/01/egypt-scores-barred-traveling>

- 88 Voir « [Réformes politiques ou verrouillage supplémentaire de la société et du champ politique en Algérie ?](#) », avril 2012, rapport conjoint du REMDH, du Collectif des Familles de Disparus en Algérie, de la Ligue algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDDH) et du Syndicat national du Personnel autonome de l'Administration publique (SNAPAP) ; (en français seulement) Algérie : la lente asphyxie des associations – Étude sur l'application de la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, juin 2015, CFDA, voir : <http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2015/12/PUBLICATIONS-JUIN-2015-RAPPORT-LIBERTE-DASSOCIATION-FRA.pdf>
- 89 Voir Résolution du Parlement européen sur l'emprisonnement des travailleurs et des militants des droits de l'Homme en Algérie, 30 avril 2015, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0188+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>  
Pour de plus amples informations sur les violations des droits de l'Homme en Algérie entre 2015 et 2016, voir les déclarations et publications d'EuroMed Droits : <http://euromedrights.org/e-library/>  
Voir aussi la Revue Internationale de l'Union Syndicale Solidaires (en français seulement), n°10, Automne 2015: <https://www.solidaires.org/Solidaires-international-revue-no-10>
- 90 52 par semaine, selon une étude du professeur Abderrahman Rachik, publiée par le FMAS (Forum des Alternatives) en 2014 « Les mouvements sociaux au Maroc, de l'émeute à la manifestation. »
- 91 Entretiens avec deux militants pour les droits économiques et sociaux, septembre 2015.
- 92 Voir : <https://www.globalintegrity.org/research/reports/global-integrity-report/global-integrity-report-2011/>
- 93 Il est intéressant de noter que la BEI et la BERD sont classées respectivement au 24e et au 26e rangs, ce qui les met dans la catégorie "Bonne" de l'index Aid Transparency pour 2016 publié par Publish What You Fund, soit une amélioration importante depuis 2014 où elles étaient en 45e et 46e positions. La SFI de la Banque mondiale est en 40e position et dans la catégorie « Mauvaise » pour 2016, sans changement avec 2014. Ce classement suppose l'accès à la publication en temps voulu d'informations complètes, à partir d'une série d'indicateurs.
- 94 Pour de plus amples informations, voir la Révision des mesures de sauvegarde de la Banque mondiale, la procédure de consultation et le programme de dépôt de plaintes auprès du médiateur.

